



Réduction contrat de travail

Par Loti1969

Bonjour

J'ai été embauchée pour un CDI avec essai de 2 mois qui soit terminé le 30/10/2021 sauf que ma patronne a renouvelé cet essai à un mois mais avec réduction du temps de travail à 20h.

Elle m'a forcée la main à signer de suite sans attendre le temps imparti pour lui répondre.

Ayant besoin de se travailler je l'ai fait.

Elle m'a expliqué que c'était pour des raisons économiques parce qu'il n'y avait pas assez de cliente mais a embauché une autre personne à 25h30.

À t elle le droit?

Autre chose elle me fait travailler jusqu'à 20h les 4j de la semaine sans avoir un seul jour à quitter plus tôt. À t elle le droit?

Merci